



**ACADÉMIE  
DE VERSAILLES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
du Val-d'Oise

**Secrétariat général**

**Secrétariat général**

**Bureau 522**

Affaire suivie par :  
Alice MACRON  
Tél : 01 79 81 20 84  
Courriel : ce.ia95.sg@ac-versailles.fr

Immeuble Le Président  
2A, avenue des Arpents  
95525 CERGY-PONTOISE CEDEX

Osny, le 5 juin 2023

Monsieur le directeur académique des services de  
l'Éducation nationale du Val d'Oise

à

Mesdames et Messieurs les membres des  
organisations syndicales

**Objet : Réponse à votre courrier relatif aux affectations hors vœux lors du mouvement intra départemental**

Vous m'avez interpellé sur les affectations hors vœux suite au mouvement intra départemental.

Cette affectation hors vœux concerne cette année 36 professeurs des écoles de notre département qui ont participé au mouvement et ont obtenu une affectation hors vœux sur des postes restés vacants à l'issue du mouvement informatisé.

Cette procédure est prévue dans la circulaire départementale en page 16 :

*Les participants obligatoires n'ayant pas respecté la règle de la saisie des 3 vœux groupes à mobilité obligatoire (MOB) pourront être affectés à titre définitif sur des postes restés vacants à l'issue du mouvement, en dehors de leurs vœux.*

***Les participants obligatoires ayant respecté cette règle pourront être affectés en dehors de leurs vœux à titre provisoire.***

Bien qu'elles soient permises réglementairement, ces affectations ne sont pas communes dans notre département, aucun poste n'étant habituellement vacant.

Etant conscient de cette situation inédite, j'ai d'ores et déjà transmis un courrier d'information à chaque professeur concerné, reprenant notamment les modalités de recours.

Soyez assurés que chaque recours fera l'objet d'une attention particulière et d'une étude individuelle.

  
Olivier WAMBECKE

